

La protection sociale est au cœur des négociations dans le cadre de la Commission Nationale Paritaire (CNP) de la CC 66. Le régime de Prévoyance conventionnel est en crise, la complémentaire santé devient obligatoire, le gouvernement avec ses contre-réformes met en péril l'avenir de la Sécurité Sociale...

CCNT 66

La protection sociale en question !

La Fédération SUD Santé Sociaux présente aux négociations de la CNP, alerte les salarié-es sur le danger qui pèse sur le régime de Prévoyance (cf. avenant 322).

Pourtant la signature de l'avenant 322 en 2010 confirmait la bonne santé du régime de prévoyance conventionnel de la CC 66.

Fin 2013, en CNP, les patrons annoncent que l'équilibre financier est rompu, les réserves financières s'épuisent à cause d'une augmentation de près de 20% des arrêts maladies et des mises en invalidité. Conséquences prévisibles pour les salarié-es : soit augmentation des cotisations, soit baisse des prestations de la Prévoyance afin de retrouver un équilibre des comptes.

***Pour SUD Santé Sociaux
c'est inacceptable !***

La réaction des organisations syndicales qui siègent à la CNP a été unanime pour dénoncer la dégradation des conditions de travail qui pourrait expliquer le déficit à venir du régime de Prévoyance.

Certes l'allongement du temps de travail, aggravé par la contre réforme des retraites, qui oblige aujourd'hui de nombreux salarié-es à travailler bien au-delà des 60 ans, comme les nouvelles méthodes de « management » et les restructurations massives, ne sont pas étrangères à l'accroissement de la souffrance au travail, générant ainsi un grand nombre d'arrêts maladies et d'invalidités.

Dans les mois à venir une expertise a été programmé dans le champ conventionnel à la demande des organisations syndicales, afin d'imposer aux patrons et aux assureurs un minimum de transparence et de contrôle et ainsi obtenir une photographie de la situation dans les établissements et services de la CC 66 en matière d'arrêts de travail et d'invalidités.

Mais de notre point de vue cela ne suffira pas, il est indispensable avant tout de s'attaquer aux causes de la souffrance au travail des salarié-es, de :

- **revenir au droit au départ à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités,**
- **instaurer un moratoire sur les restructurations ;**
- **travailler à l'amélioration des conditions de travail ;**
- **maintenir l'emploi et les qualifications**
- **arrêter d'utiliser des méthodes de gestion des personnels rétrogrades...**

A SUD Santé Sociaux nous serons vigilant sur l'ensemble des étapes de la négociation et nous tiendrons informés les salarié-es. ***En aucun cas nous n'accepterons des baisses de salaires, ni un recul des prestations de la Prévoyance...***



Fédération
Sud Santé-Sociaux

70 rue Philippe de Girard
75018 Paris

Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sudsantesociaux.org

Paris le 9 avril 2014

Complémentaire santé obligatoire, une attaque majeure contre la Sécurité Sociale !

La loi du 14 juin 2013 dite de « Sécurisation de l'emploi » rend la complémentaire santé obligatoire dans toutes les entreprises. C'est une nouvelle attaque contre les fondements de la Sécurité Sociale solidaire et universelle.

Avec la complémentaire santé obligatoire se met en place un système privé qui sera géré par des assurances/mutuelles. Lié au contrat de travail dans l'entreprise il se substituera petit à petit à la Sécurité Sociale. Si vous êtes chômeur, jeune faisant des études ou retraité-e, l'accès à une couverture maladie complémentaire deviendra de plus en plus cher, l'accès aux soins se payera au prix fort.

Le gouvernement Hollande/Valls annonce 10 milliards supplémentaires d'économies sur le dos de la Sécurité Sociale. Avec les 35 milliards de cadeaux au patronat sous forme de baisses des cotisations familles auxquels s'ajoutent des baisses de cotisations annoncées pour les salarié-es, se sont les déficits des comptes de la Sécurité Sociale qui vont inéductiblement s'aggraver.

C'est aussi la baisse ou la fin programmée de certaines prestations sociales, l'accroissement des remboursements, etc..

Un marché de dupes !

Les négociations en cours dans les Conventions Collectives s'inscrivent dans ce projet global de privatisation de la protection sociale.

La Fédération SUD Santé Sociaux fera tout ce qui est en son pouvoir, que ce soit au niveau local comme au niveau national de la négociation, pour faire échec à la mise en œuvre de cette loi inique, qui ne fait qu'aggraver les inégalités dans la population, entre ceux qui ont un emploi et les millions de chômeur-euses, de retraité-es et de jeunes...

Annoncée comme une avancée sociale par certaines organisations syndicales et notamment la CFDT, la complémentaire santé obligatoire permet aux patrons de s'exonérer de cotisations sociales, de parler de « pouvoir d'achat » en lieu et place de salaire, de contribuer à la privatisation de la protection sociale.

La Fédération SUD Santé Sociaux ne soutiendra jamais les démarches et mesures qui consistent à baisser les recettes de la Sécurité Sociale au profit de régimes assuranciels qui ne font qu'alimenter les profits des banques, des assurances et de leurs actionnaires.

NON à la généralisation de la complémentaire santé !

NON aux exonérations de cotisations sociales et aux cadeaux au patronat !

**NON à la privatisation rampante de la
Sécurité Sociale !**



Pour l'augmentation générale des salaires !

A SUD Santé Sociaux nous pensons que seule l'augmentation générale des salaires et par conséquent des cotisations sociales, permettront une défense efficace de la protection sociale et des budgets sanitaires et sociaux.

Face à l'urgence de la situation, la Fédération SUD Santé Sociaux appelle les organisations syndicales à construire un mouvement unitaire sur les salaires, qui réponde aux besoins et revendications des salarié-es du secteur sanitaire, médico social et social privé et public.

300€/mois tout de suite !

Un salaire minimum à 1700€ net.